

SARL KEJANA

PROGRAMME DE LA FORMATION REALISER UN MAQUILLAGE PERMANENT LINER 3 jours/ 21heures

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des différentes techniques du Maquillage Permanent

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de la peau de façon visuelle et à l'aide d'un questionnaire pré consultation afin d'évaluer la faisabilité du maquillage permanent.
- Désinfecter la zone du corps à traiter en respectant les règles d'hygiène en vigueur dans le but d'éliminer les bactéries et obtenir un champ opératoire sain.
- Dessiner au préalable la zone du corps à traiter à l'aide d'un crayon afin d'obtenir l'approbation du/la client (e) et délimiter le cadre d'intervention.
- Déterminer la couleur du maquillage permanent avec l'accord du/de la client (e) et choisir le pigment adapté en respectant l'incarnation cutanée dans un objectif d'harmonie
- Réaliser une intensification ciliaire à l'aide de la dermopigmentation dans le but d'obtenir du volume.
- Donner au client (à la cliente) une fiche d'information post intervention en la conseillant sur les produits d'entretien afin d'optimiser la cicatrisation.
- Assurer le suivi d'un maquillage permanent en réalisant une retouche ou correction afin d'obtenir un résultat de couleur stable et définitif

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES

PREALABLEMENT NECESSAIRES

- Cette formation s'adresse aux personnes titulaire d'un CAP d'esthétique et du diplôme hygiène et salubrité (Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Démonstration des techniques enseignées
- Mise à disposition de poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles

EVALUATION DE LA FORMATION

- Grille d'évaluation (contrôle type questionnaire) et travaux pratiques.
- Mise en situation professionnelle: Sous la supervision des membres du jury, le candidat est mis en situation réelle de réalisation de maquillage permanent sur un modèle vivant.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.

DEROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître les différentes aiguilles et leurs spécificités
- Choix des aiguilles à utiliser en fonction des techniques

CONSEILS COULEURS ET PIGMENTS

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et du type de peau d'une cliente

PRESENTATION DES TECHNIQUES DE MAQUILLAGE PERMANENT

- Précautions et contre-indications Protocole de séance dans le respect des règles d'hygiène

LINER

- Présentation des différentes techniques lèvres :
Ras de cils/ Densification ciliaire
Eye liner/ Œil de biche
Smocky liner
Liner inférieur
- Explications, choix des aiguilles et du pigment à utiliser/ Conseil morphologique pour le liner
- Rappel colorimétrie
- Dessin du liner sur feuille d'entraînement
- Entraînement sur peaux synthétiques des techniques liner
- Pratique sur modèle liner

* En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.